

# NOTE SYNTHETIQUE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 VOTÉ LE 2025

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

### **1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune**

La population totale de BAGNEAUX : source INSEE

2020	2021	2022	2023	2024
214 hab	212 hab	210 hab	205 hab	199 hab

#### **L'analyse des ratios de BAGNEAUX :**

La population DGF de Bagneaux :

2020	2021	2022	2023	2024
238 hab	241 hab	238 hab	232 hab	226 hab

#### **① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :**

2020	2021	2022	2023	2024
538 €	744 €	563 €	711 €	679 €

#### **② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :**

2020	2021	2022	2023	2024
678 €	691 €	929 €	882 €	843 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF sont supérieures aux DRF.

#### **③ Produit des impositions directes (73111 TF+TH) / population DGF :**

2020	2021	2022	2023	2024
386 €	436 €	461 €	531 €	547 €

	<b>Bases effectives 2023</b>	<b>Bases prévisionnelles 2024</b>	<b>% évolution</b>
Taxe foncière bâtie	178 395	189 100	+5 %
Taxe foncière non bâtie	74 495	77 600	+4 %
Taxe habitation	67 731	68 200	+0.68 %
Cotisation foncière des entreprises	196 067	205 200	+4.45%

#### Taux d'imposition 2024 :

- Taxe foncière bâti : 30,45 %
- Taxe foncière non bâtie : 24.52 %
- Taxe habitation : 12.71 %
- Cotisation foncière des entreprises : 18,27 %

#### ⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2020	2021	2022	2023	2024
132 €	58 €	14 €	206 €	121 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'aménagement et l'équipement des locaux.

#### ⑥ Encours de la dette (capital 31/12 N)/population

2020	2021	2022	2023	2024
497 €	402 €	280 €	240 €	205 €

ANNÉE	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊT	ENCOURS
2023	11 218,64 €	2 303,24 €	55 624,36 €
2024	11 656,83 €	1 865,05 €	44 078,65 €
2025	12 112,14 €	1 409,74 €	32 081,98 €
2026	12 585,24 €	936,64 €	19 616,72 €
2027	13 076,80 €	445,08 €	6 664,58 €
2028	3 348,26 €	32,23 €	3 348,26 €
Crédit Mutuel Ferme MOTTE			

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

#### ⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF:

2020	2021	2022	2023	2024
50 €	48 €	46 €	46 €	45 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

#### ⑧ Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement :

2020	2021	2022	2023	2024
13,79 %	9,83 %	13,89 %	11,69 %	15,07 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

#### ⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2020	2021	2022	2023	2024
98 %	121 %	65 %	108 %	102 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Cependant, comme chacun le sait, l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain.

## 2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Désignation	2023	2024
PETIT PRINCE ET LA FOURMI (PARENTS ELEVES°	120 €	100 €
LES RESTOS DU CŒUR	100 €	100 €
ASCB	500 €	500 €
AMICALE DES CHASSEURS	150 €	150 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		150 €
ANACR	0	200 €
AMICALE SPORTIVE SAPEURS POMPIERS	0	120 €
MAISON FAMILIALE ET RURALE	0	120 €
AAPMA "LA GAULE"	150 €	150 €
COJUKIVA		120 €
AIDE A DOMICILE UNA CERISIERS OU VILLENEUVE YONNE	150 €	150 €
ASEAMAS	100 €	100 €
ADMR	150 €	150 €
ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE (APVV)	150 €	150 €
PHOTO CLUB	150 €	150 €
ECOLE ELEMENTAIRE ST EXUPERY VILLENEUVE L'A	150 €	300 €
ECOLE GASTON RAMON	150 €	150 €
ECOLE MATERNELLE DESNOS	350 €	
SOLENA STERILISATION DES CHATS	0	225 €
CONSERVATOIRE DE SENS	0	50 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €	00 €
SORTIE SCOLAIRE CPE POUR 2025	0	130 €
SORTIE SCOLAIRE BIBRACTE	0	260 €
<i>total</i>	<b>2 470 €</b>	<b>3 525 €</b>

## 3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal au 31 décembre 2024

<b>BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	190 542.77 €
<b>DEPENSES</b>	153 554.68 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	36 988.09 €
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	95 377.22 €

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	132 365.31 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	6 074.49 €
<b>DEPENSES</b>	39 012.18 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-32 937.69 €
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	4 663.61 €
<b>RESTE A REALISER</b>	0 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	-28 274.08 €

Nous avons terminé l'année 2024 avec un excédent cumulé de 104 091.23 € qu'il conviendra de reporter en 2025.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2023	Reçu 2024	Ecart CA 2024-CA 2023
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	25 176 €	11 752.92 €	-13 423.08 €
73	IMPOTS ET TAXES	143 793 €	145 849.90 €	2 056.90 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	33 151 €	27 227.58 €	-5 923.42 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 451 €	3 185.37 €	734.37 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	0	42.00 €	42.00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0	0
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>204 571 €</b>	<b>188 057.77 €</b>	<b>-16 513.23 €</b>
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CSSIONS ET +/- VALUE	0	2 485.00 €	2 485 €
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	59 369.63 €	95 377.22 €	36 007.59 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>263 941 €</b>	<b>285 919.99 €</b>	<b>21 978.99 €</b>

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : €

Vente de 1 concession funéraire pour 130 €

Loyer annuel de l'association de chasse pour 10 559.67 €

Remboursement de la TVA suite à la vente de bois pour 328.22 €

Mise à disposition de la secrétaire de Bagneaux au syndicat de gendarmerie pour 298.84 € (dernière année)

Redevance occupation du domaine public par ENEDIS et ORANGE pour 436.19 €

Chapitre 73 = impôts et taxes : €

Impôts locaux 117 706 € en 2023 et 123 540 € en 2024

Impôts sur entreprises 5 650 € en 2023 et 7 618 € en 2024

Chapitre 74 = dotations et participations : €

Dotations de l'état 26 692 € en 2024

Remboursement de tva suite aux dépenses de 2022 : 536 € versés en 2024

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : €

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux **locations de notre salle des fêtes** :

16 locations en 2024 dont 6 gratuites

9 locations en 2023 dont 3 gratuites

Un fermage à la Ravine aux Loups et un autre à Le Poirier à L'ours

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2023	MANDATE 2024	ECART CA 2024 - CA 2023
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>71 965 €</b>	<b>44 099 €</b>	<b>27 866 €</b>
60	Achats non stockés et prestations de services	8 601 €	8 763 €	162 €
61	Services extérieurs	49 620 €	24 626 €	-24 994 €
62	Autres services extérieurs	13 188 €	10 126 €	-3 062 €
635, 637	Impôts et taxes et vers. assimilés	556 €	584 €	28 €
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>19 281 €</b>	<b>22 236 €</b>	<b>2 955 €</b>
6216/6218	Personnel extérieur au service	0	0	0
64	Charges de personnel	19 065 €	21 987 €	2 922 €
631, 633	Impôts et taxes et vers. assimilés sur rémunérations	216 €	249 €	33 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>35 467 €</b>	<b>43 298 €</b>	<b>7 831 €</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 303 €</b>	<b>1 865 €</b>	<b>-438 €</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (FNGIR 739221)</b>	<b>35 988 €</b>	<b>36 013 €</b>	<b>25 €</b>
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>165 006 €</b>	<b>147 511 €</b>	<b>-17 495 €</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS (6811)</b>	<b>3 558 €</b>	<b>6 043 €</b>	<b>2 485 €</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>%</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>168 564 €</b>	<b>153 554 €</b>	<b>-15 010 €</b>

Chapitre 011 = charges à caractère général : 27 866 €

- ✚ Article 60 : +162 €
- ✚ Consommation d'eau et d'éclairage public.
- ✚ Article 61 : -24 994 €
- ✚ Les allées du cimetière ont été refaites sur 2023, le remplacement des éclairages par des leds à la salle des fêtes et les blocs de sécurité, l'entretien de la parcelle 11 par l'ONF.
- ✚ Location du copieur de la mairie, maintenance des radars, extincteurs, poteaux incendie, contrat de prestation pour le site internet et assurance multirisques des bâtiments.
- ✚ Article 62 : -3 062 €
- ✚ Suppression du transport scolaire au départ de Rateau à la charge de la commune
- ✚ Frais de gardiennage (ONF)
- ✚ Frais de télécommunications et d'affranchissement
- ✚ Fêtes et cérémonies

Chapitre 012 = charges de personnel : 2 955 €

- Articles 63 + 64 =
- Ces articles enregistrent exclusivement les dépenses relatives au personnel communal.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : 7 831 €

Ce chapitre enregistre principalement :

- 🚩 Le remboursement des frais scolaires de Villeneuve l'Archevêque
- 🚩 les dépenses relatives aux indemnités des élus
- 🚩 les dépenses relatives aux subventions versées aux associations 3 525 €
- 🚩 la cotisation incendie auprès du SDIS
- 🚩 le syndicat mixte fourrière du sénonais
- 🚩 le syndicat mixte informatique AGEDI
- 🚩 la cotisation à l'ONF
- 🚩 la cotisation au Syndicat d'Electrification de l'Yonne

Chapitre 66 = Charges financières : -438 €

Ce chapitre enregistre **les intérêts des emprunts**.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : 0 €

Plus de participation de la commune au transport scolaire depuis 2021.

Chapitre 014 = Atténuation de produits : 25 €

Stable. Les montants prélevés au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) sont fixes et reconduits chaque année 3588 €.

Une dépense de régularisation de 25 € sur la fraction compensatoire de la TVA reçue en trop en 2023.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2023	Reçu 2024	ECART CA 2024 - CA 2023
13	SUBVENTIONS	9 000 €	0	-9 000 €
16	EMPRUNTS	0	0	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0
204	SUBVENTION EQUIPEMENT	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
10	FCTVA + TAXE AMENAGEMENT+EXCEDENTS FONCT	46 705 €	31.28 €	-46 673.72 €
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>55 705 €</b>	<b>31.28 €</b>	<b>-55 673.72 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	0	0
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS AMORTISSEMENTS	3 558 €	6043.21 €	2 485.21 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 968 €	0 €	-7 968 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0	4 663.61 €	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>67 231 €</b>	<b>10 738.10 €</b>	<b>56 492.90 €</b>

Chapitre 13 = produits des services et du domaine : -9000 €

Une subvention du département reçue en 2023 pour l'aménagement de la place de l'église.  
Aucune subvention pour 2024.

Chapitre 10 = FCTVA (10222) + Taxe d'aménagement (10226) + Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : -46 673.72 €

### 2023 :

Versement de la tva (fctva) suite aux travaux d'investissement en 2021 de la commune. (1 426 €)

L'excédent reporté de fonctionnement capitalisé sur l'exercice. (43 125 €)

La taxe d'aménagement (suite aux travaux déclarés par nos administrés). (2154 €)

## 2024 :

Versement de la tva (fctva) suite aux travaux d'investissement de la commune en 2022. (19.49 €)  
La taxe d'aménagement (suite aux travaux déclarés par nos administrés). (11.79 €)

Chapitre 040 = Amortissements : 2 485.21 €

Vente du terrain communal cadastré ZS34 au profit de 2 acquéreurs dont un administré.

Chapitre 041 = Subvention sur opérations patrimoniales : -7 968 €

Une subvention de l'Etat reçue en 2023 au titre de la DETR pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'église.

Pas de subvention sur 2024.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2023	MANDATE 2024	ECART CA 2024 - CA 2023
20	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	0 €	440 €	440 €
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	0 €	0 €	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (voirie, bien matériel, ONF)	9 874 €	12 071.61 €	2 197.61 €
23	Installation matériel outillage technique/collection art	38 008 €	14 843.74 €	23 164.26 €
62	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	0 €	0 €	0
16	EMPRUNTS	11 219 €	11 656.83 €	437.83 €
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>59 101 €</b>	<b>39 012.18 €</b>	<b>-20 088.82 €</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	0 €	0 €	0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €	0
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 466 €	0 €	-3 466 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>62 567 €</b>	<b>39 012.18 €</b>	<b>-23 554.82 €</b>

Chapitre 20 = Travaux divers : 440 €

Renouvellement de l'accès à la dématérialisation par notre opérateur informatique pour le Maire et la secrétaire.

Chapitre 204 = Travaux divers : 0 €

Pas de travaux.

Chapitre 21 = Matériel, œuvres d'art : 2 197.61 €

2023 : pose de panneaux de signalisation pour Les Marchais, Rateau et route de Maupas

2024 : remplacement des fenêtres de l'ancienne mairie. Installation de radiateurs dits « intelligents » à la mairie. Un nouvel ordinateur pour le secrétariat. Porte d'accès à la cuisine de la mairie. Téléphone portable pour le maire.

Chapitre 23 = Installation matériel outillage technique : -23 164.26 €

Trottoirs de la salle des fêtes.

Chapitre 62 = Charges financières : 0 €

Pas d'écritures comptables.

Chapitre 16 = Charges exceptionnelles : +437.83 €

Remboursement du capital de l'emprunt du crédit mutuel.

